



COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

SECURITE

Quarantième session

Rome (Italie), 7-11 octobre 2013

**PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ DE LA
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE (CSA) POUR 2014-2015**

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mi036f

Questions portées à l'attention du Comité

Le Comité:

- 1) Se félicite des travaux réalisés par le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités et recommande que ces activités se poursuivent de façon à rationaliser le programme de travail et à renforcer son caractère prioritaire, ainsi qu'à mettre en œuvre le processus proposé en matière de sélection et de hiérarchisation des activités du CSA pour l'exercice biennal 2014-2015;
- 2) Adopte le programme de travail pluriannuel du CSA pour 2014-2015 ainsi que les thèmes proposés pour les rapports du Groupe d'experts de haut niveau, les cycles d'activité principaux et autres;
- 3) Adopte la note d'orientation révisée sur la sélection et la hiérarchisation des activités du CSA (annexé au programme de travail pluriannuel).

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. À sa trente-septième session, en octobre 2011, le Comité a approuvé un projet de cadre axé sur les résultats, comprenant un objectif général et trois résultats¹, conformément à ses recommandations antérieures² et aux rôles qui lui ont été attribués dans le document sur la réforme du CSA³. En outre, le Comité a «demandé au Bureau du CSA de travailler avec le Secrétariat à une intégration plus poussée du Programme de travail et budget 2012-2013 et du cadre axé sur les résultats, en vue d'élaborer un programme de travail et budget pluriannuel plus détaillé et assorti de priorités, pour présentation au CSA [à sa session plénière] en 2012».

2. Sur la base de ces travaux préliminaires et de l'exercice d'établissement des priorités conduit par un groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités, un programme de travail pluriannuel a été proposé et adopté à la trente-neuvième session du CSA, en octobre 2012⁴. Élaboré en étroite collaboration avec des experts de la FAO, du FIDA et du PAM, ce projet de cadre s'inspire des programmes de travail des trois organisations ayant leur siège à Rome et de cadres similaires d'autres organisations et initiatives internationales, tout en tenant compte du modèle et des particularités du CSA. Il a pour objet de présenter, en les reliant clairement, l'objectif général, les résultats, les produits et les cycles d'activités du CSA. Il présente aussi le budget correspondant, une feuille de route pour l'exercice biennal (diagramme de Gantt) et identifie les parties prenantes et les risques principaux. Les critères de sélection et de hiérarchisation des activités du CSA ont aussi été adoptés. En outre, le programme de travail pluriannuel pour 2012-2013 proposait un outil pour mesurer pour mesurer l'état d'avancement et l'impact des travaux du CSA sous la forme d'un cadre axé sur les résultats. À sa trente-neuvième session, le Comité a reconnu que le cadre axé sur les résultats était encore en cours d'élaboration et qu'il sera amélioré grâce aux activités de suivi du CSA.

3. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités a poursuivi ses activités en 2013 et s'est réuni à quatre reprises pendant l'année. L'avant-projet de programme de travail pluriannuel du CSA pour 2014-2015 proposé dans le présent document est le résultat de ces travaux. Il suit la même structure que celle de son prédécesseur. Une nouvelle section (la section III) a été ajoutée pour faire le point sur ce qui a été réalisé d'important pendant l'exercice précédent. L'activité du CSA relative à la hiérarchisation est affinée pour faire la distinction entre les travaux du Groupe d'experts de haut

¹ Réf.: Cadre axé sur les résultats destiné au CSA (document CFS:2011/10).

² Réf.: Rapport final de la trente-sixième session du CSA.

³ Réf.: Document relatif à la réforme du CSA (document CFS:2009/2 Rev.2).

⁴ Réf.: Rapport final de la trente-neuvième session du CSA (paragraphe 35).

niveau et les principaux cycles d'activité ou autres. Une analyse des risques a été ajoutée à la Section VI ainsi qu'un diagramme de Gantt (section VII) et un budget (section VIII), tous deux actualisés. La section IX, relative au suivi et à l'évaluation, a bénéficié, et continuera de bénéficier, de l'apport du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi (en conséquence, le cadre axé sur les résultats sera remplacé par l'outil de suivi mis au point par ce groupe de travail). En outre, pour donner suite à une demande formulée à la trente-neuvième session du Comité⁵, le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités a poursuivi ses activités sur la sélection et la hiérarchisation des activités du CSA afin d'établir un processus correspondant ouvert, cohérent, structuré et régulier (annexe I).

4. Ce projet de plan de travail pluriannuel a pour but de contribuer à renforcer l'efficacité du CSA en améliorant la préparation, la hiérarchisation, l'organisation et la mise en œuvre de ses activités, compte tenu des besoins de financement et de la disponibilité des ressources. Il devrait également permettre de mieux rendre compte aux organes directeurs de la FAO, du PAM et du FIDA, de s'assurer que leur travail et leurs objectifs soient conformes aux activités du CSA et de renforcer la collaboration sur les questions liées au CSA entre les trois institutions dont le siège est à Rome.

5. Le plan de travail pluriannuel destiné au CSA, établi pour une période de deux ans, est un document en évolution constante: des ajustements et/ou des révisions, peuvent être incorporés après la session plénière annuelle du CSA, pour tenir compte des décisions du Comité.

II. OBJECTIF GÉNÉRAL ET RÉSULTATS DU CSA

Objectif général du CSA: Contribuer à réduire la faim et la malnutrition et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, au bénéfice de tous les êtres humains

6. Le CSA, en tant qu'élément central du Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, en constante évolution, constitue la plateforme internationale et intergouvernementale la plus ouverte à un large éventail d'acteurs engagés, déterminés à coordonner leur action pour éliminer la faim et garantir à tous les êtres humains la sécurité alimentaire et la nutrition.

7. Le CSA est assisté d'un Groupe d'experts de haut niveau, ce qui lui permet de recourir régulièrement à une expertise structurée en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et ainsi, de mieux s'informer et de contribuer à créer des synergies entre les connaissances d'universitaires/scientifiques de renommée mondiale, l'expérience de terrain, les connaissances des acteurs sociaux et les applications pratiques dans différents cadres. Le Groupe utilise les recherches et analyses disponibles, en fait la synthèse et enrichira les travaux déjà effectués par de nombreuses institutions, organisations et instituts universitaires, notamment. Étant donné la complexité multidisciplinaire de la sécurité alimentaire, l'effort vise à améliorer la communication et la mise en commun d'informations entre les différentes parties prenantes. Les produits du Groupe d'experts de haut niveau sont axés sur une meilleure connaissance des situations actuelles d'insécurité alimentaire et orientés vers les problèmes d'apparition récente.

8. Pour parvenir à cet objectif général, le CSA devrait atteindre trois résultats interdépendants: coordination à l'échelle mondiale, convergence des politiques et renforcement des actions nationales et régionales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

⁵ Réf.: Rapport final de la trente-neuvième session du CSA (paragraphe U12).

Résultat A: Amélioration de la coordination mondiale pour les questions de sécurité alimentaire et de nutrition

9. Le rôle de coordination internationale du CSA consiste à offrir une plateforme pragmatique et sans exclusive pour le débat et la coordination, afin de renforcer la collaboration entre les gouvernements, les organisations internationales et régionales, les organisations de la société civile, les organisations du secteur privé et les autres parties prenantes concernées, en fonction du contexte et des besoins spécifiques de chaque pays.

10. Le CSA s'acquitte de cette fonction essentiellement à travers les débats des séances plénières (notamment l'examen des cadres et initiatives de sécurité alimentaire et de nutrition) et les activités menées entre les sessions à l'appui des travaux du Comité. Sont ici considérées non seulement la coordination au sein du CSA, mais également la manière dont le CSA travaille avec d'autres instances et initiatives mondiales et régionales importantes. La coordination peut également avoir pour objet de favoriser une utilisation plus efficiente des ressources et aider à déterminer là où elles sont insuffisantes.

Résultat B: Amélioration de la convergence des politiques sur des questions clés de sécurité alimentaire et de nutrition

11. Pour s'acquitter de son rôle en matière de convergence des politiques, le CSA formule des recommandations, élabore des stratégies et des directives internationales et d'autres cadres stratégiques en se fondant sur les meilleures pratiques, les enseignements tirés de l'expérience, des contributions nationales et régionales, des avis d'experts, ainsi que les opinions de différentes parties prenantes. Il s'agira notamment de renforcer l'intégration et la cohérence à l'échelle horizontale (entre pays, organisations, parties prenantes, etc.) et verticale (de l'échelle locale à l'échelle mondiale et inversement).

12. Le Groupe d'experts de haut niveau apporte un appui essentiel en communiquant des informations fiables et en mettant à disposition son expertise pour faciliter le débat sur les politiques.

13. L'élaboration d'une stratégie de communication du CSA, visant à sensibiliser les décideurs aux recommandations du CSA, de même que la participation de son Président aux principales instances de discussion, faciliteront également l'atteinte de ce résultat.

Résultat C: Renforcement des actions nationales et régionales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition

14. Il est essentiel que le travail du CSA soit fondé sur la réalité du terrain. Il sera crucial pour le CSA de préserver et d'entretenir des liens avec tous les acteurs concernés aux niveaux régional, sous-régional et local, afin d'assurer entre les sessions des échanges permanents et réciproques d'informations, de pratiques optimales, et d'enseignements tirés de l'expérience, entre toutes les parties prenantes.

15. Pour faciliter les plans nationaux et régionaux en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition (politiques, programmes et autres mesures), le rôle du CSA consiste notamment à fournir une aide et des conseils pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de plans visant à éradiquer la faim et à réaliser les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition. Il se fonde sur les principes de participation, de transparence et de responsabilité. Les progrès réalisés seront également fonction des réponses apportées par le CSA aux pays et régions, et de l'adoption, par suite de l'action du CSA, d'avis, d'outils, de méthodes et de cadres favorisant une meilleure coordination des interventions.

III. PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CSA EN 2012-2013

A. PRINCIPAUX CYCLES D'ACTIVITÉS⁶

Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

16. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ont été approuvées par le CSA, à sa trente-huitième session (session extraordinaire), en mai 2012. Elles sont le premier instrument mondial complet sur les régimes fonciers élaboré dans le cadre de négociations intergouvernementales avec la participation de la société civile et le secteur privé. Les directives volontaires se concentrent sur divers problèmes de gouvernance liés à la terre, aux pêches et aux forêts et fournissent un cadre que les gouvernements peuvent utiliser et adapter lorsqu'ils élaborent leurs propres stratégies, politiques et législation concernant les régimes fonciers. Leur mise en œuvre, qui est suivie de près, notamment par la FAO et le FIDA, a été encouragée par le G20, Rio+20, l'Assemblée générale des Nations Unies et l'Assemblée parlementaire de la francophonie.

Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et nutrition

17. La première version du cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition a été approuvée par le CSA à sa trente-neuvième session, en octobre 2012. Il s'agit d'un cadre général et d'un document de référence unique et dynamique contenant des indications pratiques sur les principales recommandations relatives aux stratégies, politiques et actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Ce cadre n'est pas un instrument juridiquement contraignant. Une procédure de mise à jour périodique qui permettra de tenir compte des réalisations les plus récentes du CSA et des recommandations figurant dans le cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition sera présentée à la quarantième session du Comité ainsi qu'un projet de version révisée de ce cadre.

Principes pour des investissements agricoles responsables (voir le paragraphe 29)

18. A sa trente-septième session en octobre 2011, le CSA a lancé un processus de consultation pour élaborer des principes pour des investissements agricoles responsables bénéficiant d'une plus large adhésion. En 2012, les parties prenantes au CSA, réunis au sein d'un Groupe de travail à composition non limitée, ont élaboré un cadre de référence complet pour le processus, qui a été approuvé à la trente-neuvième session du CSA en octobre 2012. En 2013, le Groupe de travail à composition non limitée a poursuivi ses travaux en vue d'établir un cadre et une première version des principes en question, qui seront examinés durant les consultations régionales à la fin de l'année. Il est prévu de présenter un rapport de situation à la quarantième session du CSA, en octobre 2013.

Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les pays en proie à des crises prolongées (A4A) (voir le paragraphe 30)

19. Un forum d'experts de haut niveau sur l'insécurité alimentaire dans les situations de crise prolongée a été conjointement organisé à Rome les 13 et 14 septembre 2012 par la FAO, le FIDA et le PAM, sous les auspices du CSA, avec la collaboration de l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, et la participation d'un grand nombre d'intervenants intéressés. S'appuyant sur les conclusions du forum d'experts susmentionné, le CSA a, au cours de sa trente-neuvième

⁶ Les principaux cycles d'activités du CSA sont caractérisés par un large processus de consultation et de négociation assez long concernant des thèmes stratégiques jugés d'une grande importance pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Ils débouchent sur la création de produits majeurs (stratégies internationales, directives, principes, plans d'action ou d'autres cadres de décision) qui sont élaborés en tenant compte des meilleures pratiques, des enseignements tirés de l'expérience acquise, des apports des pays et des régions ainsi que des avis d'experts d'un large éventail de parties prenantes.

session, réitéré son soutien à l'organisation d'un processus consultatif et ouvert en vue de l'élaboration d'un programme d'action pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans les pays en proie à des crises prolongées (A4A). Le CSA, à sa trente-neuvième session, a également appelé toutes les parties prenantes à prendre des mesures immédiates, constructives et cohérentes pour promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition dans les contextes de crise prolongée. Un groupe de travail à composition non limitée, codirigé par les États-Unis et le Kenya, et appuyé par une équipe technique, a été mis en place en 2013 pour orienter le processus, qui a pour but d'élaborer le programme A4A ainsi que des mesures immédiates en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les pays en proie à des crises prolongées. La première réunion du groupe de travail à composition non limitée a été organisée en juillet 2013 pour examiner un projet de schéma annoté du programme A4A. Il est prévu de présenter un rapport de situation à la quarantième session du CSA, en octobre 2013.

B. AUTRES CYCLES D'ACTIVITÉ

Programme de travail et priorités (voir le paragraphe 37)

20. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités a présenté les résultats de ses activités en 2012 à la trente-neuvième session du CSA, au cours de laquelle le Comité a adopté son programme de travail pluriannuel pour 2012-2013 et reconnu que le cadre axé sur les résultats était un document en évolution constante. Le Comité a également adopté les critères de sélection et de hiérarchisation des activités du CSA, et demandé au Groupe de travail d'affiner ce processus et de prendre en compte les apports des régions. Le Groupe de travail a donc organisé quatre réunions différentes en 2013 aux fins d'examiner les activités consistant à:

- a) mettre à jour le programme de travail pluriannuel 2012-2013, en particulier le budget, le diagramme de Gantt et la définition des priorités pour 2013;
- b) réviser la Note d'orientation sur la sélection et la hiérarchisation des activités du CSA, pour en affiner le processus en tenant compte des suggestions formulées au niveau régional;
- c) examiner les lacunes et problèmes nouveaux identifiés par le CSA à sa trente-neuvième session, pour déterminer les questions auxquelles le CSA devra s'attaquer durant l'exercice biennal 2014-2015;
- d) préparer le programme de travail pluriannuel du CSA pour 2014-2015.

Suivi (voir le paragraphe 38)

21. Le suivi a pour objet d'aider le CSA à déterminer dans quelle mesure il atteint son objectif général et contribue de ce fait à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition à différents niveaux. Cette activité figure dans le document sur la réforme du CSA, qui fait référence à un «*mécanisme innovant*» visant à «*aider les pays et régions, selon les besoins, à établir dans quelle mesure on est en bonne voie pour atteindre les objectifs et selon quelles modalités l'insécurité alimentaire et la malnutrition peuvent être réduites plus rapidement et plus efficacement [...] en tenant compte de l'expérience acquise au cours d'autres initiatives de suivi, par le CSA et par d'autres instances*».

22. Un Groupe de travail à composition non limitée, appuyé par une équipe technique composée de représentants d'institutions dont le siège est à Rome, du Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition et du Mécanisme du secteur privé, a été constitué en 2012 pour examiner les questions complexes touchant à la portée des travaux. Le Groupe de travail oriente désormais sa réflexion sur deux fronts: i) suivi des décisions et des recommandations du CSA pour déterminer dans quelle mesure il a atteint son objectif général et contribue de ce fait à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition à différents niveaux et ii) approches en matière de suivi par les États Membres ou des organes sous-régionaux et mondiaux qui permettraient de renforcer la reddition de comptes et d'améliorer l'exécution des

programmes intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition. En juillet 2013, un atelier a été organisé pour recenser les éléments essentiels des approches innovantes, les lacunes/difficultés et les possibilités de collaboration entre différents acteurs et approches. Les recommandations du Groupe de travail à composition non limitée doivent être présentées pour examen et approbation à la quarantième session du CSA.

Stratégie de communication (voir le paragraphe 39)

23. Les éléments du projet de stratégie de communication du CSA seront présentés pour approbation à la quarantième session du CSA, en octobre 2013. Les objectifs poursuivis sont les suivants: i) faire mieux connaître les activités du CSA, promouvoir l'utilisation de ses produits et recevoir des informations en retour sur leur efficacité et ii) identifier et rallier les communautés de praticiens et les mécanismes mondiaux, régionaux et nationaux de gouvernance multipartite susceptibles d'utiliser les travaux du Comité et de recevoir en retour des informations sur leur efficacité. Par ailleurs, une stratégie distincte de communication et de sensibilisation sera définie pour chacune des priorités du CSA, selon les besoins. Toutes les activités de communication du CSA feront valoir l'importance de son modèle multipartite.

Règlement intérieur (voir le paragraphe 40)

24. En 2012, un Groupe de travail a été institué pour amender l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation, relatif au CSA. Les amendements proposés ont été approuvés par le Comité à sa trente-neuvième session en 2012 et par la Conférence de la FAO à sa trente-huitième session en 2013. Le Comité a chargé le Bureau du CSA de définir les procédures de sélection, y compris les qualifications requises et le mandat, pour le poste à temps plein de secrétaire du CSA, ainsi que les modalités et les conditions d'incorporation dans son secrétariat d'autres instances des Nations Unies directement concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition. À cet égard, et compte tenu des avis exprimés par les chefs de secrétariat de la FAO, du FIDA et du PAM, une proposition sera soumise au CSA à sa quarantième session, en octobre 2013.

C. RAPPORTS DU GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU

Sécurité alimentaire et changement climatique – 2012

25. À sa trente-sixième session, en octobre 2010, le CSA a demandé au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition de «*passer en revue les évaluations existantes et les initiatives concernant les effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et [de] s'intéresser notamment aux régions et aux populations les plus touchées et les plus vulnérables, au point d'intersection entre le changement climatique et la productivité agricole, y compris les défis et les possibilités que représentent les politiques d'atténuation et d'adaptation, et aux mesures en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition*». Voir les recommandations figurant dans le rapport final du CSA 2012/39.

Protection sociale et sécurité alimentaire – 2012

26. À sa trente-sixième session, en octobre 2010, le CSA a demandé à son Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition de réaliser une étude sur «*la manière de réduire la vulnérabilité en instaurant des politiques et des programmes de protection au niveau social et productif, qui tiennent compte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que des divers contextes propres aux pays et aux régions. L'étude comprendra un examen de l'incidence des politiques existantes sur l'amélioration des conditions de vie et de la capacité d'adaptation des populations vulnérables, en particulier les petits exploitants agricoles, les pauvres des villes et des campagnes, ainsi que les femmes et les enfants. Elle*

prendra également en compte les avantages procurés par l'amélioration de la production locale, des moyens d'existence et de la nutrition». Voir les recommandations figurant dans le rapport final du CSA 2012/39.

Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire – 2013

27. À sa trente-septième session, en octobre 2011, le CSA avait demandé au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition de prévoir *«une étude comparative des obstacles à l'investissement agricole des petits exploitants dans différents contextes, ainsi que des options de politique générale pour lever ces obstacles, et de prendre en compte, ce faisant, les travaux réalisés dans ce domaine par le FIDA et la FAO dans le contexte du Comité de l'agriculture, ainsi que les activités d'autres partenaires clés. Cette étude devrait comprendre une évaluation comparative des stratégies permettant de lier les petits exploitants aux chaînes de valeur agroalimentaires sur les marchés nationaux et régionaux, et présenter les enseignements pouvant être tirés de différentes expériences, et elle devrait également évaluer les incidences des partenariats entre secteur public et secteur privé, entre secteur coopératif agricole et secteur privé et au sein du seul secteur privé sur les petits exploitants»*. Voir les recommandations figurant dans le rapport final du CSA 2013/40.

Agrocarburants et sécurité alimentaire – 2013

28. À sa trente-septième session, en octobre 2011, le CSA a recommandé que soient réexaminées *«– lorsqu'il y a lieu et si nécessaire –, les politiques relatives aux agrocarburants à la lumière d'études impartiales et scientifiques sur les chances à saisir et les défis à relever dans ce domaine du point de vue de la sécurité alimentaire et pour faire en sorte que les agrocarburants puissent être produits là où leur production est viable d'un point de vue économique, environnemental et social»*. Dans le droit fil de cette recommandation, le CSA a chargé le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, *«de faire une étude documentaire comparative, fondée sur des données scientifiques, en prenant en considération les travaux issus de la FAO et du Partenariat mondial sur les bioénergies, des répercussions positives et négatives des agrocarburants sur la sécurité alimentaire»*. Voir les recommandations figurant dans le rapport final du CSA 2013/40.

IV. ACTIVITÉS DU CSA EN 2014-2015

A. PRINCIPAUX CYCLES D'ACTIVITÉS

Principes pour des investissements agricoles responsables – 2014 (voir le paragraphe 18)

29. Le processus de consultation qui a été lancé en 2012 se poursuivra en 2014. L'objectif global des principes pour des investissements agricoles responsables est de fournir des orientations en matière de politiques à l'ensemble des gouvernements, des investisseurs et des autres parties prenantes, et d'établir une compréhension commune afin que les investissements dans l'agriculture aient un impact positif sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Le résultat attendu du processus de consultation est un ensemble de principes destinés à promouvoir un investissement responsable dans le secteur agricole, qui contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et qui favorise la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Chacun des principes définira les rôles et responsabilités des différents acteurs. Le processus d'élaboration des principes pour des investissements agricoles responsables reposera sur une série de consultations régionales multipartites (octobre 2013 - janvier 2014), une consultation électronique (janvier 2014) et une consultation mondiale finale (printemps-été 2014), permettant ainsi une participation large et ouverte garantissant que les résultats seront pertinents pour l'ensemble des contextes et des intervenants. Il est prévu de présenter les principes au CSA en 2014, en vue de leur approbation.

Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les pays en proie à des crises prolongées (A4A) – 2014 (voir le paragraphe 19)

30. Le processus de consultation qui a été lancé en 2012 pour élaborer le programme A4A se poursuivra en 2014. Le processus d'élaboration reposera sur une série de consultations multipartites permettant ainsi une participation large et ouverte garantissant que les résultats seront pertinents pour l'ensemble des contextes et des intervenants. La négociation finale aura lieu en juillet 2014. On peut en attendre une compréhension plus fine des causes multidimensionnelles des crises prolongées, le partage d'outils d'analyse plus efficaces pour faciliter l'identification des causes profondes, ainsi que la conception d'un train de mesures politiques et techniques appropriées pour y remédier. De nouvelles modalités seront aussi définies en vue d'un travail mené en partenariat et d'une action harmonisée aux niveaux mondial, régional, national et local. Il est prévu de présenter le programme A4A au CSA en 2014, en vue de son adoption.

31. **Le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités a recommandé de ne pas entreprendre de nouveau cycle d'activités important tant que les deux cycles principaux ne sont pas exécutés.** Le CSA devrait veiller à ne pas entreprendre plus de deux cycles d'activité importants en même temps (*voir la Note d'orientation en annexe*). En attendant l'achèvement des deux principaux cycles d'activité, on propose que le thème suivant soit un cycle d'activité important pour 2015 (phase préparatoire).

Cadre de mise en œuvre du programme pour l'après 2015 sur les questions liées à l'agriculture durable, à la sécurité alimentaire et à la nutrition – Phase préparatoire: rôle du CSA pour ce qui est de faciliter les évaluations multipartites réalisées à l'initiative des pays dans le domaine des systèmes alimentaires durables, de la sécurité alimentaire et de la nutrition – 2015

32. En tant que principale plateforme internationale d'échange sur les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, qui fournit un cadre transparent permettant à un large éventail de parties intéressées de débattre, de tisser des relations et de travailler ensemble, le CSA doit jouer un rôle de chef de file quant à la concrétisation des objectifs de développement pour l'après 2015, en ce qui concerne les aspects liés à son mandat de base. Il serait éventuellement possible de lancer en 2016 un cycle d'activité principal qui consisterait à élaborer un cadre de mise en œuvre du programme pour l'après 2015 sur les questions liées à l'agriculture durable, à la sécurité alimentaire et à la nutrition (à décider lors de la plénière du CSA en 2015, une fois que l'Assemblée générale des Nations Unies aura adopté ce programme).

33. Afin d'ouvrir la voie à cet éventuel cycle d'activité, le Comité commencera à travailler en 2015 sur son rôle dans la facilitation des évaluations multipartites des systèmes alimentaires durables, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, réalisées à l'instigation des pays. Cette proposition découle du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) et de la déclaration ministérielle issue du segment de haut niveau de l'ECOSOC en 2012, qui ont tous deux réaffirmé le travail important et la nature participative du CSA.

34. L'objectif de cette phase préparatoire est d'améliorer la capacité des pays de planifier et de réaliser des évaluations intégrées multipartites sur les systèmes alimentaires durables, lesquelles permettront de déterminer des stratégies et actions efficaces pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui seront indispensables à la concrétisation des objectifs de développement pour l'après 2015. La phase préparatoire contribuera directement à la réalisation de l'objectif général du CSA, en particulier grâce au troisième résultat, qui concerne l'assistance aux pays et aux régions. Le terme «évaluation» fait référence aux outils, processus et méthodes qui contribuent à déterminer la viabilité des systèmes alimentaires et agricoles, y compris leur capacité de lutter contre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans une perspective à long terme.

35. Pendant la phase préparatoire, ce cycle principal d'activité pourrait aider les parties prenantes au CSA à établir une compréhension commune des problèmes posés par la planification et la réalisation, à l'instigation des pays, d'évaluations multisectorielles et multipartites portant sur les systèmes alimentaires durables, la sécurité alimentaire et la nutrition, et à débattre des autres solutions qui permettraient au CSA

d'assister au mieux les pays et les régions quant à la planification et à la mise en œuvre des dites évaluations. On pourrait définir les questions et critères principaux à prendre en considération lorsqu'il s'agit d'évaluer la pérennité des systèmes agricoles et alimentaires, ainsi que les indicateurs pertinents, en tenant compte des travaux déjà réalisés par d'autres entités et des contributions émanant de l'édition de 2014 du rapport du Groupe d'experts de haut niveau, qui porte sur le thème des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires dans le contexte de systèmes alimentaires durables. En outre, la phase préparatoire pourrait s'appuyer, entre autres, sur les activités proposées pendant le processus de sélection en 2013 et n'ayant pas été retenues à ce stade, le cas échéant (voir l'annexe II). Concrètement, une série de consultations et de débats ouverts, auxquels toutes les parties prenantes au CSA seraient invitées à participer, pourrait être organisée en 2015. Les résultats consolidés pourraient être présentés à la plénière du CSA, en 2015. Sur cette base, les parties prenantes au CSA pourraient apporter davantage de précisions concernant le processus à suivre lors des travaux futurs qui auront trait à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après 2015.

36. Le projet de cadre de référence concernant la phase préparatoire devrait être élaboré par le Secrétariat du CSA et débattu par le Bureau et le Groupe consultatif au plus tard en août 2014. Les activités envisagées devraient être en parfaite adéquation avec les résultats des délibérations enregistrées à New York et les décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet de l'élaboration du programme pour l'après 2015, de façon à éviter les doublons.

B. AUTRES CYCLES D'ACTIVITES

Programme de travail et priorités – 2014-2015 (voir le paragraphe 20)

37. Si le Comité le décide, le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités poursuivra en 2014-2015 l'élaboration du programme de travail pluriannuel pour 2016-2017, sur la base du processus révisé de sélection et de hiérarchisation des activités du CSA, qui doit être adopté à la quarantième session du CSA, et compte tenu des résultats de toutes les discussions et propositions précédentes (voir les annexes I et II). Il devra en particulier choisir les thèmes du rapport du Groupe d'experts de haut niveau, les principaux cycles d'activité et les autres cycles d'activité pour 2016 et 2017 sur les questions liées à la sécurité alimentaire et la nutrition. En outre, si le Bureau l'estime nécessaire, il pourra aussi continuer à définir le cadre de référence des nouveaux cycles d'activité en 2015.

Suivi – 2014-2015 (voir le paragraphe 21)

38. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi poursuivra ses travaux en 2014, comme indiqué au paragraphe 5 du document portant la cote CFS 2013/40/8, et fera rapport au CSA à sa quarante et unième session, sous réserve que des ressources soient disponibles et que le Comité le décide.

Stratégie de communication – 2014 (voir le paragraphe 23)

39. On élaborera et on mettra en œuvre un plan d'action, y compris des campagnes de vulgarisation, afin de faire mieux connaître le CSA et ses produits auprès du personnel des trois organisations ayant leur siège à Rome, tant au siège que sur le terrain. On consultera également les autres membres du Comité consultatif sur le meilleur moyen d'engager leurs groupes d'intérêt et, si nécessaire, on mettra au point du matériel spécifique et ciblé. On continuera à développer des stratégies de vulgarisation pour chacun des produits du CSA, y compris des moyens de faire participer ceux qui n'ont pas facilement accès à internet. La Stratégie de communication et le plan d'action y afférent feront l'objet d'un suivi et seront actualisés/modifiés en conséquence.

Règlement intérieur – 2014 (voir le paragraphe 24)

40. Plusieurs questions doivent être traitées au cours du présent exercice biennal, notamment l'affinement du règlement intérieur du comité technique de sélection *ad hoc* pour le renouveau du comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau, la composition, les catégories et le processus de sélection du Groupe consultatif, et la distinction entre les participants au CSA et les observateurs.

Point sur le droit à l'alimentation 10 ans après – 2014

41. À sa trente-neuvième session, le Comité est convenu que, lors de sa quarante et unième session, en 2014, une séance serait consacrée à un examen rétrospectif des progrès accomplis au cours des dix années précédentes dans la mise en œuvre des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Cette rétrospective devra être élaborée en 2014 et s'inspirera principalement du travail accompli par la Division de l'économie du développement agricole (ESA) de la FAO, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation et le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Table ronde sur la génération de connaissances, le renforcement des compétences et le développement de talents pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle – 2015

42. Le manque de personnes bien formées et aptes au travail dans le secteur agricole est un facteur qui empêche de parvenir à la sécurité alimentaire et la nutrition. Les principales compétences qui font défaut sont la capacité de calcul, l'agronomie, les communications, la gestion des entreprises (dans le secteur agricole et alimentaire), la commercialisation, la finance, la logistique, la nutrition, la transformation des produits alimentaires, sans oublier les aptitudes plus larges, mais essentielles, que sont l'esprit d'équipe et la capacité de direction. Les désinvestissements dans les programmes de vulgarisation et l'enseignement agricole sont des problèmes préoccupants, ainsi que la déconnexion entre l'enseignement agricole et le marché dans les universités et les écoles supérieures agricoles. Les services de vulgarisation ont besoin de nouveaux modèles qui utilisent des pratiques optimales, des nouvelles technologies et des approches plus participatives.

43. Une table ronde sur ce thème aura lieu durant la quarante-deuxième session du CSA. Elle rassemblera divers acteurs pour examiner des questions centrées sur le renforcement des capacités et le développement de talents dans le secteur agricole, en adoptant une optique liée à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Les activités de plusieurs institutions des Nations Unies peuvent avoir des points communs avec ce thème, et de nombreuses personnes des ONG et du secteur privé sont concernées par ces questions.

Forum de haut niveau sur le thème du lien entre les petits exploitants agricoles et les marchés – 2015

44. La commercialisation des produits des petits exploitants agricoles leur donne la possibilité d'accroître leur production et leurs revenus, et de favoriser le développement rural et la sécurité alimentaire. Il existe des liens directs avec les considérations liées aux moyens d'existence, y compris les questions d'emploi et de diversification des sources de revenu en zone rurale. Le fait d'établir des liens entre les petits exploitants agricoles et les marchés peut contribuer grandement à la sécurité alimentaire et à la nutrition, tant en zone rurale qu'en zone urbaine, étant donné que la production de ces agents peut accroître les disponibilités alimentaires et aussi être intégrée à des programmes en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il existe différentes initiatives visant à établir un lien entre les petits exploitants agricoles et les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux, en tissant des relations avec les détaillants et d'autres acteurs comme les coopératives, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les gouvernements. Il convient d'en débattre de façon approfondie.

45. Des publications récentes, comme celle de la FAO sur l'intégration des petits exploitants agricoles dans des marchés alimentaires en mutation (2013) et celle de l'ODI intitulée *Leaping and learning: Linking smallholders to markets* [Faire le grand saut et apprendre: établir un lien entre les petits producteurs et les marchés] (2013) ou encore le rapport de 2013 du Groupe d'experts de haut niveau sur les investissements

dans la petite agriculture au service de la sécurité alimentaire, ont détaillé de façon exhaustive les différents aspects du sujet. En s'appuyant sur des études de cas, elles ont proposé divers moyens de tisser des liens entre les petits exploitants agricoles et les marchés, et ont adressé des recommandations concrètes aux responsables politiques. Plusieurs organisations internationales, notamment les trois ayant leur siège à Rome, ont inclus cette question dans leur programme de travail.

46. Aborder la question dans le cadre d'un forum de haut niveau du CSA permettrait de rassembler les acteurs concernés, de façon ouverte et transparente, afin d'améliorer la coordination et d'apporter la cohérence et la convergence nécessaires entre les initiatives, programmes et projets, tout en veillant à ce qu'ils s'inscrivent dans la continuité des travaux antérieurs du CSA, notamment de l'édition de 2013 du rapport du Groupe d'experts de haut niveau. Il conviendrait d'examiner minutieusement les trains de recommandations existantes afin de mettre en évidence les plus pertinentes et les plus efficaces. On pourrait se fonder, à cet effet, sur les présentations d'exemples de réussite et de pratiques optimales. Il émanera de ce forum une série de recommandations concrètes à l'intention des responsables politiques, lesquelles seront présentées à la quarante-deuxième session du CSA pour approbation.

47. Le Secrétariat devra élaborer un projet de cadre de référence pour ce forum de haut niveau, y compris l'ordre du jour provisoire et les résultats attendus, en collaboration avec les points focaux des divisions et programmes pertinents au sein des organisations concernées, en particulier la FAO et le FIDA. Ce projet sera ensuite débattu par le Bureau et le Groupe consultatif et approuvé par le Bureau au plus tard en août 2014.

48. Chaque année, on actualisera le *Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition* en y incorporant les décisions relatives aux politiques qui auront été approuvées lors des dernières sessions plénières du CSA, conformément au processus de mise à jour régulière qui sera convenu à la quarantième session du CSA.

C. RAPPORTS DU GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU

Pertes et gaspillage de denrées alimentaires dans le contexte de systèmes alimentaires durables – 2014

49. À sa trente-neuvième session, en octobre 2012, le CSA a demandé au Groupe d'experts de haut niveau de réaliser une étude sur les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires dans le contexte de systèmes alimentaires durables, qui sera présentée à la plénière en 2014. Ce rapport devra être pratique, opérationnel et axé sur les politiques. Une question principale sous-tend les divers aspects du problème: en quoi la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires peut-elle contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le contexte de systèmes alimentaires durables? Pour y répondre, le Groupe d'experts de haut niveau propose de se pencher sur plusieurs éléments (concepts et définitions, évaluation quantitative et disponibilité des données, répercussions des pertes et du gaspillage sur les quatre dimensions de la sécurité alimentaire, rôle des politiques publiques, etc.) afin de formuler des recommandations concrètes.

Rôle de la pêche et de l'aquaculture durables dans la sécurité alimentaire et la nutrition – 2014

50. À sa trente-neuvième session, en octobre 2012, le CSA a demandé au Groupe d'experts de haut niveau de réaliser une étude sur le rôle de la pêche et de l'aquaculture durables en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, qui sera présentée à la plénière en 2014. Dans le cadre de cette étude, le Groupe d'experts de haut niveau est prié de «prendre en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques des pêches durables, y compris des pêches artisanales, sans oublier le développement de l'aquaculture». Le rapport y afférent devra être pratique, opérationnel et axé sur les politiques. Le Groupe d'experts de haut niveau examinera, sous l'angle de la sécurité alimentaire et de la nutrition, une série de questions qui sont des facteurs déterminants quant au rôle de la pêche et de l'aquaculture durables dans la sécurité alimentaire et la nutrition. Il réfléchira à des solutions qui peuvent permettre, aux niveaux

multilatéral, régional et national, d'améliorer de façon durable et équitable la contribution de la pêche et de l'aquaculture en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Les activités du Comité des pêches, en particulier le processus découlant du document sur la pêche artisanale durable, seront prises en compte, entre autres.

L'eau et la sécurité alimentaire – 2015

51. Pour donner suite à de grands événements internationaux tels que Rio+20 et le Forum mondial de l'eau, le Groupe d'experts de haut niveau examinera de manière approfondie la question de l'eau et de la sécurité alimentaire. L'eau joue un rôle important dans la sécurité alimentaire car elle a de multiples incidences sur: la santé et la nutrition (eau potable, eau de cuisson, aspects sanitaires et pathologies), sur la production agricole (accès à l'eau, gestion de l'eau, amélioration des systèmes d'irrigation et agriculture en région aride) et sur la transformation des denrées alimentaires (gestion et qualité de l'eau, entre autres). Ce thème doit être placé dans un contexte plus large, celui du lien qui unit l'eau, le sol, l'énergie et la sécurité alimentaire et qui est considéré comme un des piliers de la croissance générale et du développement durable. Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau pourrait rassembler des informations sur les méthodes appliquées par les pays et régions pour gérer cette ressource vitale.

52. Sous l'angle de la sécurité alimentaire, le Groupe d'experts de haut niveau concentrera son analyse sur l'eau au service de la production agricole et de la transformation des aliments, en tenant aussi compte des aspects liés à la parité hommes-femmes. Plus particulièrement, il pourrait ainsi évaluer les effets des pratiques de gestion de l'eau sur la sécurité alimentaire, y compris l'utilisation aux fins de la production agricole, de la transformation des aliments et d'autres modes de consommation. Il devrait également se pencher spécifiquement sur les questions relatives à la durabilité des systèmes d'irrigation, à la salinisation des terres agricoles et à la baisse de la qualité des nappes phréatiques. Sur cette base, il formulera des recommandations adéquates qui viseront à améliorer les politiques concernant l'eau et la sécurité alimentaire, ainsi que la coordination entre les différents domaines et acteurs à tous les niveaux et sur le long terme.

V. PRINCIPALES PARTIES PRENANTES ET PUBLIC VISÉ

53. Les principales parties prenantes constituent **l'ensemble des membres et des participants du CSA**, tels que définis dans le document sur la réforme du Comité, à savoir:

- a) États membres;
- b) Représentants d'institutions et organes du système des Nations Unies ayant un mandat précis dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition tels que la FAO, le FIDA, le PAM, l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire (en tant que mécanisme de coordination du Secrétaire général de l'ONU) et représentants d'autres organisations compétentes du système des Nations Unies dont les travaux sont liés à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au droit à l'alimentation, dont: le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'OMS, l'UNICEF, le PNUD et le Comité permanent de la nutrition;
- c) Organisations de la société civile et organisations non gouvernementales, ainsi que leurs réseaux, dont les activités concernent de près les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, et en particulier les organisations représentant les petits agriculteurs, les artisans pêcheurs, les éleveurs/pasteurs, les paysans sans terre, les citadins pauvres, les travailleurs du secteur agroalimentaire et agricole, les femmes, les jeunes, les consommateurs, les populations autochtones, les ONG dont les mandats et les activités sont concentrés dans les domaines de compétence du Comité;
- d) Systèmes internationaux de recherche en agriculture, s'appuyant notamment sur les représentants du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et d'autres organismes;

- e) Institutions financières internationales et régionales, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les banques régionales de développement et l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- f) Représentants d'associations et de fondations philanthropiques du secteur privé opérant dans les domaines de compétence du Comité.

54. Le public visé comprend:

- a) Des décideurs capables de prendre en compte la méthodologie, les outils et les cadres du CSA pour élaborer des lois, des stratégies, des plans ou des programmes nationaux ou régionaux dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- b) Des partenaires locaux (organisations de la société civile, secteur privé, investisseurs, donateurs, organisations internationales et régionales...) et les organisations ou initiatives internationales et régionales, ainsi que les autorités locales qui collaborent avec le CSA et qui peuvent aussi utiliser la méthodologie, les outils et les cadres élaborés au sein du Comité;
- c) Enfin, les populations qui souffrent de la faim, de l'insécurité alimentaire et de malnutrition.

VI. HYPOTHÈSES ET RISQUES

55. *Les questions de sécurité alimentaire et de nutrition continuent d'occuper une place de premier plan dans l'actualité politique internationale*

Indicateur de risque: Les rapports finals des grandes réunions et conférences internationales (ECOSOC, G20, G8, Rio+20, Assemblée générale des Nations Unies, processus OMD/OSD, CCNUCC, UA, CAADP et autres partenariats régionaux) ne mentionnent pas les questions de sécurité alimentaires et de nutrition ou ne les jugent pas prioritaires.

Stratégie d'atténuation: Campagnes efficaces de communication et de plaidoyer fondés sur des faits / Toutes les parties prenantes au CSA favorisent les liens avec d'autres domaines clés liés à la sécurité alimentaire et la nutrition.

56. *Les membres et participants du CSA restent attachés au partage des expériences et de l'expertise et à la coordination de leurs interventions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre du CSA*

Indicateur de risque: Manque de participation aux réunions du CSA et aux sessions de négociation / Manque de représentation de certaines catégories de parties prenantes.

Stratégie d'atténuation: Toutes les catégories de parties prenantes au CSA doivent avoir la possibilité de faire entendre leurs idées, et toutes les propositions sont bienvenues / Les préoccupations éventuelles et les sensibilités sont adéquatement prises en compte / Le programme du CSA est géré soigneusement, le nombre de réunions tenues pendant les périodes intersessions est limité et ces réunions sont organisées de façon minutieuse et efficace afin que les conclusions qui en ressortent apportent une véritable valeur ajoutée.

57. *Le CSA est reconnu à l'échelle internationale comme le principal organisme à même de traiter les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. La communauté internationale maintient son engagement de fournir des ressources en fonction des besoins identifiés et des activités inscrites dans le programme de travail pluriannuel du CSA.*

Indicateur de risque: Baisse d'intérêt pour le modèle et les activités du CSA au sein de la communauté internationale et de la part des donateurs / Manque de visibilité et de légitimité du CSA / Des questions clés

liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition sont traitées par d'autres acteurs/instances, sans collaboration, consultation ou information du CSA / Les activités prévues par le CSA ne peuvent être réalisées en raison de l'absence de financements.

Stratégie d'atténuation: Activités efficaces de plaidoyer et de communication menées par toutes les parties intéressées / Une stratégie de mobilisation de ressources est élaborée et mise en œuvre afin de lever des fonds, y compris des activités de plaidoyer en direction de la communauté des donateurs, même non traditionnels / Des ressources éventuelles sont recensées à l'étape de planification du programme de travail pluriannuel.

VIII. BUDGET INDICATIF POUR 2014-2015

	Sources de financement	Budget (en USD)			
		2014	2015	Total 2014-2015	Déficit de financement
Budget de base					
Personnel essentiel et appui technique	Budgets de base FAO/PAM/FIDA	1 250 000	1 250 000	2 500 000	0
Publications (plénières du CSA uniquement)		280 000	280 000	560 000	0
Interprétation (plénières du CSA uniquement)		300 000	300 000	600 000	0
Appui à l'engagement du CSA dans des initiatives régionales/mondiales (y compris les déplacements du Président)		50 000	50 000	100 000	0
Invités nationaux et régionaux aux sessions plénières du CSA		50 000	50 000	100 000	0
Appui à la communication du CSA		40 000	40 000	80 000	0
Autres (à déterminer)		30 000	30 000	60 000	0
Sous-total du budget de base		2 000 000	2 000 000	4 000 000	0
Contributions volontaires aux cycles d'activité du CSA					
Principes pour un investissement agricole responsable	SWI, SWE, EU, GER	1 160 000	0	1 160 000	630 000
Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les pays en proie à des crises	EU	485 000	0	485 000	0
Cadre pour la mise en œuvre du programme pour l'après 2015 (<i>phase préparatoire</i>)	à déterminer	0	à déterminer	à déterminer	tbd
Programme de travail et priorités	à déterminer	45 000	25 000	70 000	70 000
Suivi (à confirmer)	à déterminer	125 000	125 000	250 000	250 000
Point sur le droit à l'alimentation 10 ans après (à confirmer)	à déterminer	100 000	0	100 000	100 000
Table ronde sur la génération de connaissances, le renforcement des compétences et le développement des talents pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle	à déterminer	0	à déterminer	à déterminer	à déterminer
Manifestation spéciale sur le thème <i>Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés</i>	à déterminer	0	à déterminer	à déterminer	à déterminer
Stratégie de communication (<i>Plan d'action</i>)	à déterminer	à déterminer	à déterminer	à déterminer	à déterminer
Règlement intérieur		0	0	0	0
Sous-total des contributions volontaires aux cycles d'activité du CSA		1 915 000	à déterminer	à déterminer	à déterminer
Appui au Groupe d'experts de haut niveau <i>(y compris les publications et le Secrétariat)</i>	Fonds fiduciaire du Groupe d'experts de haut niveau	1 105 000	920 000	2 025 000	1 555 000
Appui au Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition	EU, BRA	1 115 000	1 115 000	2 230 000	2 030 000
TOTAL		6 135 000	à déterminer	à déterminer	à déterminer

IX. SUIVI ET ÉVALUATION

58. Il est indispensable d'effectuer un suivi du CSA afin de renforcer son efficacité. Les activités de suivi et d'évaluation du CSA sont définies avec le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi. Le document intitulé *A Framework for Monitoring CFS Decisions and Recommendations* [Cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)] (CFS 2013/40/8) contient des éléments préliminaires concernant le suivi du CSA.

59. Il sera procédé à une évaluation des travaux du CSA en 2015. Dans ce cadre, on jugera l'efficacité de la réforme du CSA depuis 2009, notamment les progrès réalisés vers la concrétisation de l'objectif général du Comité grâce à ses trois résultats.

60. Le cadre de référence de l'évaluation, y compris les responsabilités concernant sa réalisation, le champ d'application, le public cible, la feuille de route et le budget estimatif, doit être élaboré par le Secrétariat chargé du programme de travail pluriannuel et approuvé par le Bureau au plus tard en août 2014.

travail à composition non limitée (suivi, programme de travail et priorités, etc.), et ii) les événements ponctuels (ateliers, tables rondes, téléconférences...) sur des thèmes spécifiques en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition.

3. Le processus proposé, qui est élaboré sur deux ans afin de s'aligner sur la durée du programme de travail pluriannuel du CSA, devrait déboucher sur les produits suivants:

- des thèmes pour les futurs rapports du Groupe d'experts de haut niveau, qui recevra pour cela un mandat et dont le travail fera l'objet d'un minimum de justification;
- des cycles d'activité principaux qui viseront à créer des produits du CSA en se fondant sur des cadres de référence indicatifs;
- d'autres cycles d'activité qui pourraient être exécutés par le CSA en se fondant sur des cadres de référence indicatifs.

4. **Les décisions finales sont prises par le CSA réuni en plénière.** Ce processus est cependant essentiel pour orienter et faciliter l'élaboration du programme de travail pluriannuel du CSA, sa mise en œuvre et son suivi. Il aide la session plénière à prendre des décisions consensuelles en connaissance de cause.

A – Sélection des activités du CSA

5. Pour garantir une sélection consultative, ouverte et participative des activités du CSA, un processus en quatre étapes est proposé⁸:

- Étape I: Inventaire des activités proposées pour le CSA
- Étape II: Classement des activités proposées pour le CSA
- Étape III: Sélection des activités du CSA pour le prochain exercice biennal
- Étape IV: Décision finale sur le programme de travail pluriannuel du CSA

Ces étapes sont présentées en détail ci-dessous⁹.

• **Étape I: Recensement des activités proposées pour le CSA**

6. En vue de recueillir des idées d'activités destinées au CSA, le Secrétariat du Comité organise des débats régionaux multipartites pendant le premier trimestre de l'exercice biennal, parallèlement aux conférences régionales de la FAO et à la conférence informelle régionale nord-américaine mais indépendamment de ces réunions. Les groupes régionaux concernés ajustent les modalités de ces débats et leurs liens avec les conférences régionales de la FAO en fonction du contexte régional, avec l'aide du Secrétariat du CSA et des bureaux régionaux de la FAO le cas échéant. Les débats doivent être dirigés par le Président du CSA, avec l'aide du Secrétariat du CSA. Les participants visés doivent appartenir à toutes les catégories de parties prenantes au CSA, y compris aux organisations et initiatives régionales pertinentes. On accorde une attention particulière aux principaux bénéficiaires des produits du CSA.

7. Aux fins de ces dialogues régionaux multipartites, on met au point plusieurs documents d'information pour examen par les participants:

⁸ Voir le calendrier proposé pour le processus de sélection à l'annexe 1.

⁹ Pendant l'exercice biennal 2014-2015, le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités du CSA poursuivra ses travaux visant à mettre en œuvre le processus de sélection et de hiérarchisation des activités du CSA qui est proposé dans le présent document. Pour l'exercice biennal suivant, le Bureau définira les responsabilités en ce qui concerne la supervision et l'organisation du processus de sélection.

- une note élaborée par le Secrétariat du CSA et contenant: i) les conclusions des principaux événements et réunions les plus récents organisés au niveau mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition; ii) les conclusions les plus pertinentes des deux sessions plénières du CSA de l'exercice biennal précédent, notamment celles qui reprennent les recommandations issues des tables rondes et des débats qui ont eu lieu dans le cadre des sessions sur les liens avec les initiatives régionales et mondiales, et sur le programme de travail et les priorités; iii) la liste des activités qui n'ont pas été retenues lors du processus de sélection antérieur (*voir le paragraphe 16*);
- une note concise du Groupe d'experts de haut niveau¹⁰ qui recensera les questions essentielles et/ou nouvelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- Les documents d'information sont traduits dans les six langues officielles des Nations Unies, sous réserve que des fonds soient disponibles.

8. Sur la base d'une courte introduction présentant le rôle et la nature du CSA, l'objectif de la réunion et les données de base, les dialogues régionaux du CSA devraient permettre de recenser les sujets ayant trait à la sécurité alimentaire et à la nutrition qui revêtent une grande importance du point de vue des régions et pourraient déboucher sur des propositions concrètes d'activités pouvant être exécutées par le CSA en tant que plateforme intergouvernementale pour la sécurité alimentaire et la nutrition. La nécessité d'apporter une réponse stratégique afin de combler les lacunes en matière de politiques et d'élaborer des produits réalistes et concrets doit guider les débats. *In fine*, les participants à chacun des dialogues régionaux sont invités à recenser des activités que le CSA pourrait réaliser à l'avenir, qu'il s'agisse de rapports du Groupe d'experts de haut niveau, de cycles d'activité principaux ou d'autres cycles d'activité. Il est conseillé de proposer trois activités par région au maximum. Un résumé du Président est élaboré afin de faire le point sur les débats.

9. Pour chaque activité proposée, le Secrétariat du CSA, avec l'aide du ou des auteurs de la proposition, rédigera une fiche explicative¹¹ après la réunion en s'appuyant sur le résumé du Président. Les fiches explicatives permettent de détailler les justifications des activités proposées et d'établir un cahier des charges précisant les résultats attendus, le calendrier et les conditions de satisfaction des critères de sélection et de hiérarchisation (*voir la partie B*).

10. La compilation de toutes les activités proposées pour le CSA et les fiches explicatives y afférentes, traduites dans les six langues officielles des Nations Unies, sont présentées pour discussion lors de la session plénière du CSA qui clôt la première année de l'exercice biennal du Comité. La contribution du Groupe d'experts de haut niveau sert aussi de base. Le CSA réuni en plénière conviendra de la liste consolidée des activités proposées pour le CSA qui étayeront les étapes suivantes du processus de sélection, et pourrait suggérer d'abandonner certaines propositions ou de fusionner celles qui traitent de sujets similaires ou connexes. Les activités qui n'auront pas été proposées à cette première étape ne seront pas examinées durant les étapes suivantes du processus.

- **Étape II: Classement des activités proposées pour le CSA**

11. La deuxième étape consiste à mobiliser les efforts des groupes et des réseaux constitués du Bureau et du Groupe consultatif du CSA pendant le troisième trimestre de l'exercice biennal du Comité. Les groupes régionaux ainsi que les groupes qui participent au Groupe consultatif, par

¹⁰ Conformément au document relatif à la réforme du CSA (CFS:2009/2 Rev.2, paragraphe 37 iii) et à la demande de la plénière et du Bureau du CSA, le Groupe d'experts de haut niveau « identifier les problèmes d'apparition récente et aider le Comité et ses membres à établir un ordre de priorité pour les actions futures et les questions thématiques essentielles devant mobiliser l'attention ».

¹¹ Voir l'annexe 2.

l'intermédiaire de leurs représentants respectifs au CSA, sont invités à examiner les propositions formulées dans les fiches explicatives résultant de la première étape du processus et à classer, par ordre de préférence, les activités qui leur sont liées en remplissant une fiche de classement¹² et en l'adressant par voie électronique au Secrétariat du CSA. Un espace est réservé dans la fiche de classement pour expliquer les choix retenus, proposer des reformulations, des ajouts et/ou des fusions de thèmes, et indiquer les limites à ne pas franchir pour certains des thèmes proposés. Chaque groupe régional et chaque groupe participant au Groupe consultatif devront s'efforcer de présenter une position commune en utilisant une seule fiche de classement.

12. Les résultats du classement sont regroupés dans un tableau, ainsi que les principales observations et propositions, et traduits dans les six langues officielles des Nations Unies sous réserve que des fonds soient disponibles, afin d'étayer la troisième étape du processus.

- **Étape III: Sélection des activités du CSA pour le prochain exercice biennal**

13. Une réunion du Groupe de travail à composition non limitée se tient à Rome. Elle bénéficie de services d'interprétation complets. Organisée de préférence autour du mois de mai de la deuxième année de l'exercice biennal du CSA, elle offre l'occasion à ses participants de débattre des résultats du classement et de proposer une liste d'activités prioritaires à inclure dans le programme de travail pluriannuel du CSA pour l'exercice biennal suivant.

14. Après une présentation générale des résultats consolidés du classement par le Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités, les participants s'efforceront d'établir un consensus sur les activités que le CSA pourrait exécuter durant le prochain exercice biennal, en se concentrant sur l'application des critères de hiérarchisation et des principes directeurs (*voir partie B*). Des thèmes peuvent être éventuellement reformulés ou fusionnés. Dans la mesure du possible, le projet de cadres de référence des cycles d'activité choisis ainsi qu'une feuille de route indicative, un budget, des produits escomptés, ainsi que les mandats préliminaires confiés au Groupe d'experts de haut niveau pour les thèmes choisis pour les rapports, devront être examinés.

15. Les conclusions de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée seront précieuses car elles aideront le Secrétariat à élaborer le programme de travail pluriannuel du CSA pour le prochain exercice biennal ainsi que le cadre de décision qui s'y rapporte. Ces deux documents devront être traduits dans les six langues officielles des Nations Unies.

- **Étape IV: Décision finale sur le programme de travail pluriannuel du CSA**

16. Le CSA réuni à la session plénière qui clôt son exercice biennal prend la décision finale concernant les activités proposées et le programme de travail pluriannuel en tenant compte du cadre de décision élaboré par le Secrétariat. La décision est prise par consensus. Il convient d'inclure les activités que la plénière n'a pas retenues, accompagnées d'une courte synthèse de la fiche explicative et des observations afférentes aux fiches de classement, dans une note rédigée par le Secrétariat. Cette note fera partie des documents d'information concernant le processus de sélection lors de l'exercice biennal suivant (*voir le paragraphe 7*).

¹² Voir l'annexe 3.

17. **Dans certains cas extrêmes (par exemple une crise), le Bureau, en consultation étroite avec le Groupe consultatif, pourrait décider de lancer une nouvelle activité relevant de la catégorie «autres cycles d'activité» sans passer par le processus en trois étapes décrit ci-dessus et sous réserve que des fonds suffisants soient disponibles.** Les cadres de référence présentés doivent servir à prendre des décisions. Dans ce cas, le cycle d'activité approuvé est directement mis en œuvre et contrôlé. Un bilan complet et actualisé de la situation est présenté à la session plénière suivante. Le cycle d'activité est intégré au programme de travail pluriannuel dans le cadre du processus annuel de mise à jour, et on pourrait envisager, si la plénière le décidait, des ajustements éventuels du programme de travail pluriannuel, y compris la suppression d'un cycle d'activité convenu antérieurement.

B – Hiérarchisation des activités du CSA

18. La hiérarchisation doit être envisagée à chacune des quatre étapes du processus de sélection, notamment au cours de la troisième – Réunion du Groupe de travail à composition non limitée – (*voir la partie A*), sur la base des **principes directeurs** suivants:

- **Le Groupe d'experts de haut niveau publie deux rapports par an au maximum:** un rapport lorsque deux principaux cycles d'activités sont exécutés au cours de la même année ou deux rapports lorsqu'il n'y a qu'un, ou aucun, cycle d'activité principal en cours. Cette fréquence permettra d'équilibrer la charge de travail du CSA;
- **Le CSA exécute deux principaux cycles d'activité par an au maximum.** Tout retard pris dans l'achèvement d'un cycle d'activité principal reporte automatiquement le lancement d'un nouveau cycle;
- **Le CSA exécute cinq autres cycles d'activité par an au maximum.**

19. Un bon équilibre doit être trouvé entre les trois catégories d'activité, notamment entre les rapports du Groupe d'experts de haut niveau et les principaux cycles d'activité. Il serait judicieux de veiller à une certaine correspondance entre les programmes de travail des trois organisations ayant leur siège à Rome (FAO, PAM, FIDA) et les principaux cycles d'activité du CSA car cela pourrait aussi aider à mobiliser des ressources financières et techniques en faveur de ces derniers. En outre, les propositions d'activité devraient autant que possible s'aligner sur le calendrier bisannuel du programme de travail pluriannuel du CSA.

20. La hiérarchisation repose également sur les **cinq critères** suivants (approuvés par le CSA à sa trente-neuvième session plénière) qui visent à orienter les propositions d'activités pour le CSA ainsi que les délibérations et les décisions:

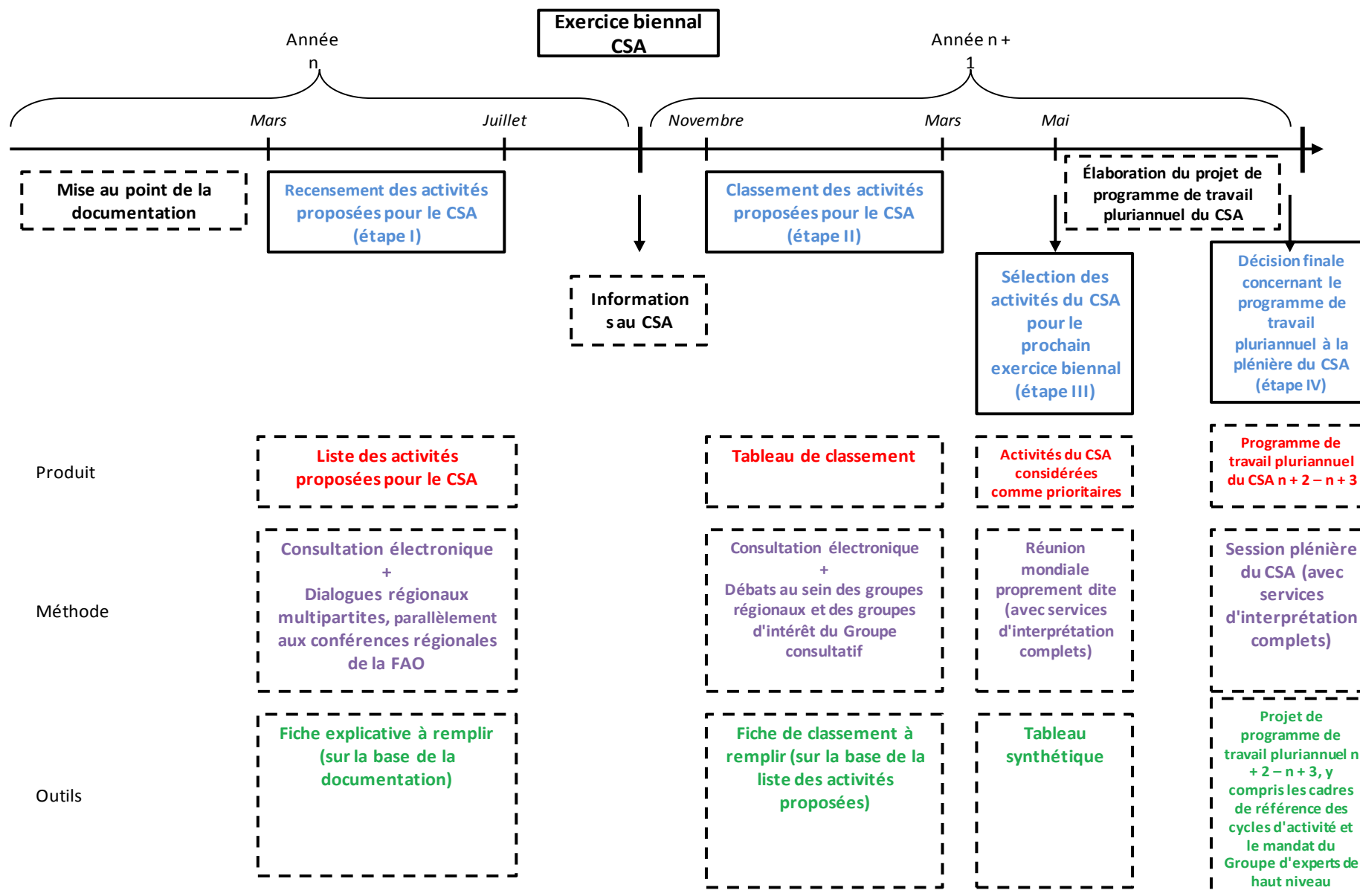
- a) **MANDAT ET VALEUR AJOUTÉE DU CSA:** Le CSA est le mieux placé pour exécuter le cycle d'activités proposé, compte tenu de son mandat et de son avantage comparatif;
- b) **CONTRIBUTION A L'OBJECTIF GÉNÉRAL DU CSA:** Le cycle d'activités proposé contribue, par un ou plusieurs de ses trois résultats, à la réalisation de l'objectif général du CSA;
- c) **PAS DE DOUBLES EMPLOIS:** Le cycle d'activités proposé n'a pas été exécuté auparavant, ou n'est pas mis en œuvre simultanément par d'autres acteurs ayant des mandats comparables. La convergence avec d'autres cadres existants est assurée et les doubles emplois sont évités.
- d) **RESSOURCES DISPONIBLES:** On dispose de suffisamment de temps, de ressources et de connaissances préalables pour exécuter le cycle d'activités proposé.

Ce critère joue un rôle fondamental dans la hiérarchisation des différentes activités et la réalisation exhaustive et globale des activités sélectionnées car il convient de gérer rigoureusement les ressources limitées du CSA et d'éviter de surcharger inutilement son programme de travail.

- e) **CONSENSUS:** parmi les membres du CSA, il existe un consensus quant au fait qu'il convient de traiter la question dans le cadre du Comité, de sélectionner l'activité proposée et de l'inclure dans le programme de travail pluriannuel. Il s'agit là d'un critère fondamental, qui doit être la règle à chacune des étapes du processus.

21. Une matrice des priorités des activités du CSA figure dans le programme de travail pluriannuel pour chaque exercice biennal (*section VII*) sous la forme d'un diagramme de Gantt. Ce diagramme présente les étapes qui jalonnent chaque activité convenue et indique, grâce à un code graphique et des couleurs, le degré de priorité établi pour la mise en œuvre et la charge de travail des membres et des participants du CSA.

Annexe Ia – Calendrier proposé pour le processus de sélection



Annexe I.b**FICHE EXPLICATIVE*****Processus de sélection des activités du CSA (étape I)*****1 - Nom de la délégation, du groupe ou de l'organisation proposant l'activité:****2 - Thème proposé:**

Veillez à ce que la formulation soit aussi précise que possible afin que le champ d'application exact du thème proposé apparaisse clairement. Par exemple: Gouvernance responsable des terres, des pêches et des forêts; gaspillage et pertes alimentaires dans le contexte de systèmes alimentaires durables.

3 - Type d'activité proposé (un au maximum): Rapport du Groupe d'experts de haut niveau. **Année proposée:** Principal cycle d'activité¹.**Produit proposé (stratégie, directives, principes, plans d'action, etc.):**.....**Calendrier proposé (par exemple, un an, deux ans/feuille de route préliminaire, etc.):** Autre cycle d'activité.**Produit proposé (atelier, table ronde, outil de suivi, etc.):****Calendrier proposé (par exemple, événement ponctuel/travail en cours, etc.):****4 - Explication et justification (15 lignes au maximum):**

.....

5 - Comment l'activité proposée respecte-elle les critères de sélection et de hiérarchisation du CSA?

Veillez fournir des informations claires et concises.

Critère a) MANDAT ET VALEUR AJOUTÉE DU CSA: *Le CSA est le mieux placé pour exécuter l'activité proposée compte tenu de son mandat et de sa valeur ajoutée*

.....

Critère b) CONTRIBUTION À L'OBJECTIF GÉNÉRAL DU CSA: *l'activité proposée contribue à la réalisation de l'objectif général du CSA² en atteignant trois de ses résultats³:*

.....

Critère C) PAS DE DOUBLES EMPLOIS: *Le cycle d'activités proposé n'a pas été exécuté auparavant, ou n'est pas mis en œuvre simultanément par d'autres acteurs ayant des mandats comparables. La convergence avec d'autres cadres existants est assurée et les doubles emplois sont évités.*

.....

Critère d) RESSOURCES DISPONIBLES: *On dispose de suffisamment de temps, de ressources et de connaissances préalables pour mettre en œuvre l'activité proposée.*

¹Un cycle d'activités principal du CSA est caractérisé par un processus de consultation et de négociation assez long concernant une question jugée d'une grande importance. Il débouche généralement sur la création de stratégies internationales, de directives, de principes, de plans d'action ou d'autres cadres de décision qui s'inspirent des meilleures pratiques, des enseignements tirés, des apports des pays et des régions et des avis d'experts d'un large éventail de parties prenantes. Il faut, pour sélectionner des cycles d'activité principaux, identifier des thèmes stratégiques pouvant déboucher sur la création de produits essentiels du CSA.

²Objectif général du CSA: Contribuer à réduire la faim et la malnutrition et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, au bénéfice de tous les êtres humains

³Résultat A du CSA: Amélioration de la coordination mondiale pour les questions de sécurité alimentaire et de nutrition

Résultat B du CSA: Amélioration de la convergence des politiques sur des questions clés de sécurité alimentaire et de nutrition

Résultat C du CSA: Renforcement des actions nationales et régionales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition

.....
6 - Observations supplémentaires (*10 lignes au maximum*):

.....

Annexe I.c**FICHE EXPLICATIVE***Traitement des résultats*

<i>Thème</i>	<i>Activité proposée</i>			<i>Proposée par...</i>
	<i>Thème du rapport du Groupe d'experts de haut niveau</i>	<i>Principal cycle d'activité (produit/calendrier)</i>	<i>Autre cycle d'activité (produit/calendrier)</i>	
<i>[Thème proposé]</i>		<i>[X]</i>		<i>[Promoteur]</i>

+Toutes les fiches explicatives reçues sont annexées

Annexe I.d**FICHE DE CLASSEMENT*****Processus de sélection des activités du CSA (étape II)*****Indications pour remplir la grille:**

- Les activités doivent être classées en ordre ascendant (c'est-à-dire en choisissant «1» pour l'activité que vous voulez que le CSA exécute en priorité, «2» pour votre deuxième choix, etc.) pour chaque catégorie (rapports du Groupe d'experts de haut niveau, principaux cycles d'activité et autres cycles d'activité);

- Certaines activités peuvent être classées de manière identique si vous ne parvenez pas à les hiérarchiser; de même, vous pouvez ne pas classer des activités si vous n'avez pas d'avis particulier à leur sujet;

- Les activités auxquelles vous vous opposez et dont l'examen par le CSA vous semble inutile doivent être marquées «X» dans le tableau.

Participants aux groupes régionaux ou au Groupe consultatif**1 – Classement des thèmes des rapports du groupe d'experts de haut niveau**

Priorité	Thèmes proposés pour les rapports du Groupe d'experts de haut niveau ¹

a) Pourquoi estimez-vous que le thème classé n° 1 est important et devrait-être approfondi dans un rapport du Groupe d'experts de haut niveau?

b) Observations supplémentaires (reformulation(s) ou ajouts proposés, fusion des thèmes, changement de catégorie d'activité...):

2 – Classement des principaux cycles d'activité

Priorité	Principaux cycles d'activité proposés

a) Pourquoi considérez-vous que le principal cycle d'activité classé n° 1 est important et devrait-être exécuté par le CSA?

b) Observations supplémentaires (reformulation(s) ou ajouts proposés, fusion des propositions, modification du/des produit(s) ou du processus proposé(s), changement de catégorie d'activité...):

3 – Classement des autres cycles d'activité

Priorité	Autres cycles d'activité proposés

¹ Conformément à l'étape I du processus de sélection des activités du CSA.

Annexe I.e**FICHE DE CLASSEMENT***Traitement des résultats*

Activités	Bureau - Groupes régionaux			Groupe consultatif - groupes d'intérêt			Moyenne (en fonction du taux de réponse)	CLASSEME NT FINAL	Remarques/propositions
	[Région]	[Région]	[Région]	[Groupe d'intérêt]	[Groupe d'intérêt]	[Groupe d'intérêt]			
Thèmes des rapports du Groupe d'experts de haut niveau									
[Thème proposé]	1	1		2	2	X → 4	10/5=2	2	[Remarques/propositions incluses dans les grilles de classement]
[Thème proposé]		2	1	1	1	1	6/5=1,2	1 [moyenne la plus faible]	
[Thème proposé]	X → 4	3	2	1	2	2	14/6=2,3	3	
Principaux cycles d'activité									
[Principal cycle d'activité proposé]									
[Principal cycle d'activité proposé]									
Autres cycles d'activité									
[Autre cycle d'activité proposé]									
[Autre cycle d'activité proposé]									

+ Toutes les fiches de classement reçues sont annexées

Il faut ajouter un au nombre total des thèmes
proposés pour que les cases «X» soient moins
nombreuses



Annexe I.f – Budget indicatif pour le processus de sélection des activités du CSA

	Unité	Nombre d'unités	Coût par unité (en USD)	Total (en USD)
<u>Étape I: Inventaire des activités proposées pour le CSA</u>				
Session relative au programme de travail et aux priorités, dans le cadre des débats régionaux multipartites du CSA (en marge des conférences régionales de la FAO)				
<i>Interprétation</i>	réunion	5	5 000	25 000
<i>Traduction (en six langues) des documents d'information</i>	montant forfaitaire	1	10 000	10 000
<i>Appui aux bureaux décentralisés</i>	réunion	6	2 000	10 000
<u>Étape II: Classement des activités proposées pour le CSA</u>				
- Débats des groupes régionaux et des participants au Groupe consultatif				
<i>Traduction (en six langues) des fiches explicatives</i>	sans coût supplémentaire			
→ <i>couvert par le budget de la session plénière</i>				
<u>Étape III: Sélection des activités du CSA pour l'exercice biennal suivant</u>				
- Réunion du Groupe de travail à composition non limitée à Rome				
<i>Interprétation</i>	réunion	1	15 000	15 000
<i>Traduction (en six langues) des grilles de classement</i>	montant forfaitaire	1	10 000	10 000
<u>Étape IV: Décision finale sur le programme de travail pluriannuel du CSA</u>				
- Session à la plénière du CSA				
<i>Traduction (en six langues) du projet de programme de travail pluriannuel</i>	sans coût supplémentaire			
→ <i>couvert par le budget de la session plénière</i>				
<i>TOTAL (pour un exercice biennal du CSA)</i>				70 000

ANNEXE II



PROCESSUS DE SÉLECTION 2013

Activités proposées pour le CSA qui n'ont pas été retenues dans le programme de travail pluriannuel 2014-2015

RAPPORTS DU GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU

L'emploi des personnes les plus vulnérables au service de la sécurité alimentaire: reconnaître le rôle de l'agriculture et des chaînes de valeur agricoles

Proposition initiale: Rapport du Groupe d'experts de haut niveau pour 2015

Observations reçues:

- Pourrait se combiner à la proposition visant à établir un lien entre les petits exploitants agricoles et les marchés, sous l'angle de la chaîne de valeur agricole et des aspects relatifs au développement local.
- Question très importante du point de vue de la sécurité alimentaire car elle permet la création de revenus et la réduction de la pauvreté.
- Englobe aussi des considérations relatives à la jeunesse, aux migrations et à l'urbanisation.
- L'emploi est l'un des principaux éléments qui permettent aux ménages d'avoir accès toute l'année à des aliments nutritifs.
- Examiner les conditions essentielles, les évolutions récentes et les possibilités en ce qui concerne les interventions/approches en matière de politiques et de programmation qui favorisent l'emploi des personnes les plus vulnérables et ont prouvé qu'elles réduisaient efficacement l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. Extraire de bonnes pratiques et des recommandations en matière de politiques et de programmation au niveau national.

Amélioration de la productivité agricole sur des terres dégradées

Proposition initiale: Rapport du Groupe d'experts de haut niveau pour 2015

Observations reçues:

- Travaux plutôt d'ordre technique à réaliser par la FAO ou une autre organisation pertinente.

2016, Année internationale des légumineuses – Comblent les retards de productivité

Proposition initiale: Rapport du Groupe d'experts de haut niveau pour 2015

Observations reçues:

- Les légumineuses sont la principale source de protéine dans l'alimentation humaine. Elles sont essentielles à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à la durabilité environnementale (effets positifs sur la qualité des sols) et à l'accroissement des revenus des petits exploitants. Elles devraient donc bénéficier de la même attention de la part des responsables politiques et des mêmes investissements (innovation accrue, initiatives de sélection végétale) que d'autres cultures importantes au niveau mondial.

- Un éventuel rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur ce thème ne présenterait qu'une valeur ajoutée limitée (l'intérêt des légumineuses est déjà bien connu).

Document prospectif du Groupe d'experts de haut niveau

Proposition initiale: Rapport du Groupe d'experts de haut niveau pour 2015

Observations reçues:

- Il relève du mandat du Groupe d'experts de haut niveau de communiquer ses avis sur les questions nouvelles et importantes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.
- Permettrait d'adopter une orientation plus stratégique et plus novatrice dans les travaux du CSA de façon à établir un programme volontariste.
- Le produit doit être concis et différent des rapports thématiques classiques du Groupe d'experts de haut niveau.

PRINCIPAUX CYCLES D'ACTIVITE

L'agroécologie, système alimentaire et agricole fondé sur la paysannerie et assurant la sécurité alimentaire

Proposition initiale: Plan d'action et principes pour adoption par le CSA en 2015

Observations reçues:

- L'agroécologie est un modèle adapté qu'il faut envisager d'adopter en vue d'améliorer la sécurité alimentaire car la plupart des agriculteurs du monde sont de petits exploitants qui sont fortement dépendants de la nature.
- Au carrefour des sciences écologiques, biologiques, agronomiques, médicinales, anthropologiques, sociales et de la communication.
- Avantages quant à la hausse durable de la productivité et de la production agricoles, de la diversité des races et des semences, du maintien de la qualité des sols et des eaux, de la résilience, ainsi que de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation des effets de ce phénomène (utilisation durable des ressources naturelles).
- Système nécessitant la mise au point d'une nouvelle technologie durable.
- En se saisissant de ce thème, le CSA enverrait un signal indiquant qu'il est prêt à relever des défis à long terme (transition nécessaire vers des systèmes alimentaires durables) et contribuerait à assurer la cohérence des politiques et des investissements des institutions et partenaires internationaux tout en favorisant la diffusion des bonnes pratiques.
- Proposition de remplacer le titre par l'un des suivants: «*Agroécologie: production alimentaire et agricole durable garantissant la sécurité alimentaire*» ou «*Le rôle et le potentiel de l'agroécologie dans la transition vers des systèmes alimentaires durables qui améliorent la sécurité alimentaire pour tous*».
- On pourrait réaliser en parallèle des travaux sur le rôle et le potentiel des biotechnologies modernes au service de la transition vers des systèmes alimentaires durables.
- Le terme «agroécologie» recouvre de multiples définitions. Il est indispensable de mener au préalable un débat sur la signification de ce terme et d'avoir une compréhension commune de la question et de ses liens avec la sécurité alimentaire (rapport du Groupe d'experts de haut niveau?).

Cohérence de la gouvernance mondiale des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Proposition initiale: Directives ou principes pour approbation par le CSA en 2015

Observations reçues:

- Le CSA pourrait passer en revue les contributions particulières des différentes institutions chargées des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de façon à assurer une

certaine cohérence et à éviter les stratégies qui pourraient s'avérer déroutantes, contradictoires ou inefficaces.

- Question déjà traitée par d'autres organes ou dans d'autres enceintes comme la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ou la CDB. Peu de valeur ajoutée par le CSA.

Transition vers des marchés libres: les marchés agricoles libres et leurs effets sur la sécurité alimentaire

Proposition initiale: Directives

Observations reçues:

- Lien avec d'autres questions comme la hausse de la productivité agricole et l'augmentation des niveaux d'investissement dans l'agriculture.
- Aucune valeur ajoutée par le CSA car la question du commerce est déjà traitée par l'OMC.